AMMONIUM CARBONATE

SR357.500G - SR357.1KG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010
Version 1 - Date de révision 17.09.2021
Date d'impression : 17.09.2021

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit :	Ammonium carbonate
Code Produit :	SR357.500G - SR357.1KG
Numéro CAS :	10361-29-2
Numéro REACH :	Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :	Substances chimiques de laboratoire Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	**SORDALAB** 15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72 Fax : +33 (0)1 69 92 26 74 Adresse e-mail : chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.:	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë - Oral(e) (Catégorie 4) H302
Irritation oculaire (Catégorie 2) H319
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme

Mention d'avertissement
Attention

Mention de danger
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence
P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Informations Additionnelles sur les Dangers Aucun(e)

2.3 Autres dangers
Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélange

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
Ammonium hydrogénocarbonate		
N° CAS : 1066-33-7 N° EINECS : 213-911-5 N° REACH : 01-2119486970-26	Acute Tox. 4; H302	≥ 25% - ≤50%
Ammonium carbamate		
N° CAS : 1111-78-0 N° EINECS : 214-185-2 N° REACH : 01-2119493982-22	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	≥ 25% - ≤50%

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Conseils généraux
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
En cas d'inhalation
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau
Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux
Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau et faire boire de l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés
Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Produits extincteurs en poudre.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ammoniac, oxydes d'azote (NOx), oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire
Donnée non disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections
Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.
La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Vêtements étanches. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

En cas de nuisances d'exposition, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type P1 (EU EN 143). Pour un niveau de protection plus élevé, utilisez des cartouches respiratoires de type ABEK-P2 (EU EN 143). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: Solide
Couleur:	Blanc
b) Odeur	Ammoniac
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	9 (100 g/l, 20°C)
e) Point de fusion/point de congélation	Non applicable
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
g) Point d'éclair	Non applicable
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieure	Donnée non disponible
Inferieure :	Donnée non disponible
k) Pression de vapeur	69 hPa à 20°C
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	0,900 g/cm3 à 20°C
n) Hydrosolubilité	320 g/l à 20°C
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow -2,4 - -0,47
p) Température d'autoinflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	> 59°C
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique
Température de décomposition > 59°C

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Réaction exothermique avec des acides forts.

10.4 Conditions à éviter
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5 Matières incompatibles
Acides forts, Bases, Iode, Nitrates.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone, Ammoniac, oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë
DL50 Oral(e) - rat - 1800 à 2150 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

DL50 Cutané(e) - rat - >2000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Espèce: Epiderme humain - Résultat: irritation légère
Méthode: Ligne directrice 439 de l'OCDE pour les essais
Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Espèce: Lapin - Résultat: Irritant pour les yeux.
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Mouse local lymph node assay - Résultat: non sensibilisant
Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE pour les essais

Mutagénicité sur les cellules germinales
Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique
Espèce: Souris
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 474
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Cancérogénicité
Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible

Signes et Symptômes d'une Exposition
A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Information supplémentaire
Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité pour le poisson:
CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 37 mg/l - Durée d'exposition: 96 h

Toxicité des plantes aquatiques:
CE50 - Taux de croissance - Essai en statique - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 253 mg/l - Durée d'exposition: 72 h - Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 - Biomasse - Essai en statique - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 141 mg/l - Durée d'exposition: 72 h - Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 - Essai en statique - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - 75,9 mg/l - Durée d'exposition: 72 h - Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
CE50 - Daphnia magna - 63,7 mg/l - Durée d'exposition: 48 h - Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2 Persistance et dégradabilité
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol
Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes
Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Emballages contaminés
Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR/RID: Marchandise non dangereuse
IMDG: Not dangerous goods
IATA: Not dangerous goods

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR/RID: Non IMDG Marine pollutant: no IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire
Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.